EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 23 Mars 2021
N°18-2021

L'an deux mille vingt et un et le mardi vingt-trois mars **à** dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle des associations de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, maire.

Date de la convocation : 15 janvier 2021

Présents : Claire DUFOUR, Muriel LAVAULT, Bernard GIORGI, Elodie DOMINGUEZ, Francis MARGUERITTE, Isabelle GRENUT, ROUX MORATILLE Lucie, CASSINI Jean, GONNET ASOU Patricia, DOMALAIN Jean-Yves, CHEVALIER Jérôme, KHOLER ABBAS Cécile, TERRANOVA Sébastien, LABESSOULHE Fanny, ANDLAUER Marion, Lucien SILVY.

Absents : Fabien GERVAIS-BRIAND

Objet : **Versement avance sur subvention au CCAS**

Le Budget du CCAS est financé en grande partie par une subvention communale votée lors du budget primitif.
Ce dernier n'étant pas voté avant le 15 AVRIL 2021, le conseil municipal peut accorder des subventions avant le vote de celui-ci dans la limite des crédits votés en 2020.

Afin d'assurer une trésorerie suffisante et de permettre le paiement des fournisseurs, il est demandé au conseil municipal d'accorder une subvention de 6 **000.00 € au CCAS**
.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE : de verser au CCAS une subvention de 6 000.00€

Fait et délibérer les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 24 mars 2021

Claire DUFOUR

Maire de Reillanne